

De : Isabelle Fontaine <Isabelle.Fontaine@invest-quebec.com>

Envoyé : 3 mars 2020 16:00

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Délai pour répondre aux questions de la commission - Lettre du 14 février 2020

Bonjour Mme St-Gelais,

Voici.

Bonne fin de journée.



Isabelle Fontaine

Directrice principale, Médias et Affaires gouvernementales

Direction principale, Médias et Affaires gouvernementales
600, de La Gauchetière Ouest, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8

Tél. : 514 876-9359

Télec. : 514 395-8055

Sans frais : 1 866 870-0437

Q1 : Quel est le type d'action acheté par Ressources Québec sur le titre Nouveau Monde Graphite (NOU) à la bourse TSX? Quel est le montant de l'investissement initial et quelle est la valeur de l'investissement en date de l'annonce de l'audience publique, soit le 13 décembre 2019?

- 1- **En juin 2019** : contribution financière de 4,7M\$ sous forme d'actions ordinaires, par Investissement Québec, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, via le fonds Capital Mines Hydrocarbures, afin de poursuivre l'exploitation de son usine-pilote et de mener à terme divers travaux menant à la décision de construction.
- 2- **En décembre 2018** : octroi de prêts totalisant 4 655 000\$, provenant des fonds propres d'Investissement Québec, pour financer des crédits d'impôts de fonds de roulement ;
- 3- **En août 2018** : contribution financière de 2,5M\$ sous forme d'actions ordinaires, par Investissement Québec, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, via le fonds Capital Mines Hydrocarbures pour financer la signature d'un contrat de licence et d'une entente de recherche et développement avec Hydro-Québec concernant la transformation du graphite pour son utilisation dans les batteries lithium-ion;
- 4- **En octobre 2017** : contribution financière de 2M\$ sous forme d'actions ordinaires, par Investissement Québec au nom du gouvernement du Québec, via le fonds Capital Mines Hydrocarbures, pour financer une étude de préfaisabilité.

La part du gouvernement du Québec dans l'entreprise est de 13,37%.

Q2 : Quelle sont les politiques d'investissement de Ressources Québec et d'Investissement Québec dans le secteur minier : mission, objectifs, critères d'investissement, horizon d'investissement? Sont-elles différentes l'une de l'autre?

Ressources Québec (RQ) est une unité d'affaires pleinement intégrée à Investissement Québec. Elle est le point d'entrée des entreprises qui souhaitent investir dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie.

Ressources Québec accompagne les entreprises tout au long de leurs projets d'exploration, d'exploitation ou de transformation des ressources naturelles, et de production, de stockage, de transport ou de distribution d'énergie. Elle offre toute la gamme des produits financiers tels que des participations dans le capital-actions des entreprises, des débetures et diverses formes de prêts.

Ressources Québec complète le financement privé en favorisant les projets qui ont de bonnes perspectives de rendement et qui sont structurants pour l'économie du Québec.

Ressources Québec agit aussi comme gestionnaire du fonds Capital ressources naturelles et énergie (auparavant fonds Capital Mines Hydrocarbures), un fonds doté

d'une enveloppe de 1 G\$. Ce fonds permet au gouvernement du Québec de prendre des participations dans des entreprises des secteurs des ressources naturelles et de l'énergie.

Ressources Québec a pour mission notamment :

- de contribuer au développement des secteurs des mines et des hydrocarbures au Québec; notamment par des interventions financières dans les projets présentant un potentiel de rendement intéressant;
- d'offrir des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises désirant développer des projets d'envergure, structurants et rentables au Québec allant de l'exploration à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles;
- de mobiliser les ressources consacrées à la prospection, au développement des affaires et à l'investissement sous forme d'équité ou de dettes, dans les secteurs des mines et des hydrocarbures;
- d'assurer l'analyse et la gestion financière des dossiers qui feront l'objet de participations gouvernementales dans les ressources naturelles non renouvelables;
- de présenter aux ministres concernés les dossiers des secteurs des mines et des hydrocarbures pouvant faire l'objet d'une prise de participation du gouvernement via le fond Capital Mines et Hydrocarbures; et
- d'exécuter tout autre mandat confié par le gouvernement dans le cadre de sa mission.

Les critères d'investissement sont les suivants :

- Acceptabilité sociale
- Projet satisfaisant les critères de développement durable
- Plan d'affaires porteur et réaliste
- Équipe de direction expérimentée
- Potentiel de rentabilité démontré
- Retombées économiques pour le Québec
- Travail en complémentarité

3. Plus précisément, quelle est l'approche en matière d'investissement responsable ou, tel que connu dans le secteur financier, en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)?

Soucieuse de l'impact environnemental de ses propres activités, la Société porte une attention particulière à ce risque dans le cadre de ses opérations et de l'organisation de ses activités. De plus, Investissement Québec se veut exemplaire dans l'identification et le suivi des facteurs de risques liés à l'environnement, conformément à sa démarche d'évaluation des risques de l'ensemble des opérations et des secteurs de soutien. À noter aussi que la Société a une Politique d'investissement responsable et de finance durable qui lui permet d'intégrer ces principes dans ses activités.

Ainsi, les enjeux environnementaux sont rigoureusement analysés et font partie intégrante des critères d'admissibilité du processus de revue diligente de préfinancement et des initiatives majeures.

Les changements climatiques représentent l'un des enjeux environnementaux les plus importants de notre époque. Investissement Québec est consciente qu'elle doit intégrer cette préoccupation à ses activités de financement.

C'est pour cette raison que la Société est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques. Cette déclaration est une initiative du chantier investissement responsable de Finance Montréal. Il s'agit d'un appel aux sociétés inscrites en bourse afin qu'elles divulguent plus d'informations sur les risques auxquels elles sont exposées en matière de changements climatiques et les mesures qu'elles prennent pour les gérer.

Investissement Québec dispose aussi d'une Politique d'investissement responsable et finance durable qui a été approuvée par le conseil d'administration en mars 2017.

La Société accompagne des entreprises québécoises pour faire face aux défis liés aux changements climatiques. En effet, au cours de l'exercice 2018-2019, elle a autorisé 63 interventions financières dans le cadre de projets liés à la croissance propre.

4. Quelles données ont été utilisées au moment de la décision d'investissement? Le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers a-t-il été la source de l'information étudiée ou encore des entrevues associées à un processus de vérification diligente ont été réalisées?

L'évaluation économique préliminaire pour le bloc de claims Tony de la propriété de graphite Matawinie déposée sur SEDAR par Nouveau Monde Graphite en 2016, qui concluait que des résultats économiques positifs pouvaient être obtenus à partir du scénario envisagé (*open-pit* et récupération du graphite au site) et recommandait de passer à la préparation de l'étude de préfaisabilité a été utilisée.

Une étude de préfaisabilité déposée en décembre 2017 par NMG, menant aux mêmes conclusions que l'évaluation économique préliminaire a aussi été considérée. Lorsqu'en exploitation, le projet emploierait près de 160 personnes.

Un avis sectoriel du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) produit en 2017, favorable au support du projet, a aussi été pris en compte.

Un autre avis sectoriel de la direction générale du développement de l'industrie minière (« DGDIM ») du MERN a été produit le 28 mars 2019 qui présente une conclusion favorable à la présente proposition d'investissement.

5. Est-ce qu'Investissement Québec a évalué les risques du projet associés, notamment, aux changements technologiques prévus (batteries sans graphite et sans lithium)? Un résumé vulgarisé de son analyse, sans les éléments confidentiels et techniques, peut-il être fourni pour le cadre de consultation publique du BAPE?

Au stade de pré-démarrage d'un projet minier, comme c'est le cas dans ce dossier, l'analyse de Ressources Québec porte sur la viabilité et le potentiel économique du dit-projet.

L'analyse des risques porte sur le marché, l'industrie et la concurrence : l'offre et la demande, le prix, la stratégie d'exploitation du marché. Les risques financiers du projet, et ceux reliés à l'équipe de direction sont aussi évalués.

L'exercice a permis de conclure que le projet est porteur pour l'industrie minière; que le graphite, dans la mise en oeuvre de l'électrification, revêt une importance stratégique, que les retombées économiques sont importantes pour les communautés locales et le Québec avec entre autres la création de près de 160 emplois, que le secteur des véhicules électriques est très favorable et les besoins croissants, et que l'étude de faisabilité démontre que le projet serait rentable.

L'avis sectoriel 2018 du MERN pris en compte par RQ, bien que favorable au projet, a soulevé des inquiétudes relativement au développement de nouvelles technologies dont les coûts sont souvent difficiles à contrôler. D'autres inquiétudes ont aussi été émises relativement à l'échéancier du projet estimé trop optimiste et les prix du concentré de l'étude de faisabilité. L'ensemble de ces préoccupations pourrait amener des délais et des coûts additionnels tout en augmentant le niveau de risque du projet.

Sachant que le projet était assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour certains projets d'envergure et à un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Ressources Québec n'a pas mené d'analyses poussées à cet égard.

6. Comme le gouvernement du Québec est en charge de l'autorisation du projet, quelles mesures sont en place pour éviter les conflits d'intérêts entre les objectifs d'Investissement Québec et ceux de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement?

Ressources Québec (RQ) est une unité d'affaires pleinement intégrée à Investissement Québec, une société d'État qui relève de l'autorité du ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Dans sa loi constitutive, il est clairement stipulé que lorsque la Société engage des fonds au nom du gouvernement, celle-ci doit obtenir l'autorisation des autorités gouvernementales impliquées.

35.7. *Chaque projet d'investissement de sommes portées au crédit du fonds est soumis à l'autorisation du ministre et à l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, du ministre des Finances et de tout autre ministre que peut désigner le gouvernement, agissant de concert sur la recommandation de chacun de leur ministère respectif.*

7. Pour bien contextualiser l'investissement sur le projet minier Matawinie, veuillez fournir le portefeuille d'investissement minier de Ressources inc. et Investissement Québec en date de la réponse à cette question.

À venir

8. Lorsque vous évaluez une demande d'investissement d'un initiateur de projet minier, faites-vous une évaluation indépendante du marché et des développements technologiques à venir pour identifier vos risques? Dans le cas du projet minier Matawinie et parce que les diverses études déposées par NMG (DA19.1 et DA20.1) ainsi que Mining Watch (DC5) ne sont pas concordantes, pouvez-vous partager votre opinion sur l'évolution du marché et l'usage du graphite, notamment dans les batteries de véhicules électriques?

Au stade de pré-démarrage d'un projet minier, comme c'est le cas dans ce dossier, Ressources Québec a consulté l'information divulguée par NMG à titre d'entreprise publique, a reçu des projections financières préparées par l'entreprise, et a considéré les avis sectoriels du MERN et des données disponibles publiquement sur le marché.

Puisque l'investissement considéré devait justement servir à financer la finalisation des travaux requis pour la décision de construction, comme c'est le cas dans tous les dossiers de pré-démarrage, RQ ne mène pas d'évaluation indépendante.